

**Inscriptions par internet  
aux examens ci-dessous**

◆ **Zone Académique Estuaire**

- CAPC (*Lycée Technique national Omar BONGO*)
- BP (*Lycée Technique national Omar BONGO*)
- BEP (*Lycée Technique de Libreville et de Ntoum*)

◆ **Zone Académique Haut Ogooué/Ogooué Lolo**

- CAPC (*Lycée Technique Agathe OBENDZE*)
- BEP (*Lycée Technique Agathe OBENDZE*)
- BT (*Lycée Technique Fulbert BONGOTHA*)

◆ **Zone Académique Ngounié/Nyanga**

- CAPC (*Lycée Technique NYONDA MAKITA de Mouila*)
- BEP (*Lycée Technique NYONDA MAKITA de Mouila*  
(*Lycée Technique de Fougamou*)  
(*Lycée Technique Alexandre BIANGUE de Tchibanga*)

◆ **Zone Académique Woleu-Ntem/Ogooué-Ivindo**

- BEP (*Lycée Technique Bernard OBIANG d' Oyem*)

◆ **Zone Académique Moyen Ogooué/Ogooué Maritime**

- CAPC (*Ecole Nationale de Commerce de Port-Gentil*)
- BT (*Lycée Technique Jean Fidèle OTANDO de Port-Gentil*)
- DENC (*Ecole Nationale de Commerce de Prot-Gentil*)

**LIEUX DE DEPOT DE DOSSIERS DES  
CANDIDATS LIBRES**

**Zone Académique ESTUAIRE :**

➤ A la Direction des Examens et Concours de l'Enseignement Technique et Professionnel 3<sup>ème</sup> étage de l'immeuble la « Parisienne » sise à l'avenue le Cointet.

B.P :3919

Téléphone : 07 32 92 08

**Zone Académique HAUT OGOOUE/OGOUE**

**LOLO :** ➤A la Direction de la Zone Académique située au Lycée Technique Agathe OBENDZE de Franceville.

B.P 385

Téléphone : 01 67 70 31

**Zone Académique NGOUNIE/NYANGA :**

➤ A la Direction de la Zone Académique située au Lycée Technique NYONDA MAKITA de Mouila.

B.P 42

Téléphone : 01 86 10 48

**Zone Académique WOLEU NTEM/OGOUE**

**IVINDO :** ➤ A la Direction de la Zone Académique, située au Lycée Technique Bernard OBIANG d'Oyem.

B.P :210

Téléphone : 01 98 61 33

**OGOUE MARITIME :** A la Direction de la Zone Académique située à l'Ecole Nationale de Commerce de Port-Gentil.

B.P : 381

Téléphone : 06 51 23 04

REPUBLIQUE GABONAISE

Union – Travail – Justice

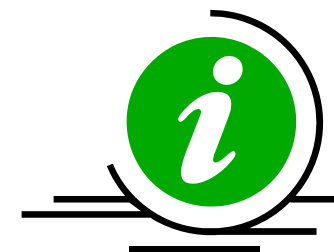
\*\*\*\*

**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE  
ET DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET  
PROFESSIONNEL**

\*\*\*\*

DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS DE L'ENSEIGNEMENT  
TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

\*\*\*\*



**MODE D'INSCRIPTION UNIQUE  
PAR INTERNET AUX  
EXAMENS :**

✚ CAP

✚ BP

✚ BEP

✚ BT

✚ DENC

**SESSION 2015**

## A. MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions aux examens de l'Enseignement Technique et Professionnel session 2015 sont **OBLIGATOIRES** pour tous les **candidats SCOLARISES** et les **candidats LIBRES**. Elles s'effectuent du **01 février au 28 février 2015**, **UNIQUEMENT PAR INTERNET A L'ADRESSE SUIVANTE :**

[www.bactechgabon.com](http://www.bactechgabon.com)

### CANDIDATS SCOLARISES DES :

- Établissements publics ;
- Établissements privés reconnus d'utilité publique ;
- Établissements privés ;
- Établissements privés sous contrat de partenariat « Public/privé »

- 1) Chaque candidat s'inscrit librement et correctement, dans sa province de résidence. Se munir d'une copie d'acte de naissance pour inscrire correctement son état civil (nom et prénom, date et lieu de naissance). Pendant toute la durée de la campagne, les candidats doivent être encadrés par les chefs d'établissements et leurs adjoints.
- 2) L'auto-inscription donne droit à **une fiche d'inscription et une fiche d'EPS**. A la fin de la saisie et après vérification, les deux fiches doivent être **immédiatement imprimées**.
- 3) La **fiche d'inscription** doit être **signée du candidat** et du **chef d'établissement**. La **fiche d'EPS** (candidat apte ou inapte) doit être **signée du candidat et du chef d'établissement puis visée par un médecin**.
- 4) **Le candidat est responsable de toute erreur relevée sur les deux fiches**. Aucune modification ne sera possible après dépôt du dossier.
- 5) **Les candidats de nationalité étrangère et les candidats gabonais des établissements privés non reconnus d'utilité publique** paient les frais d'inscription dont le montant est fixé par décision ministérielle. Le règlement se fait au **trésor public**.
- 6) **L'inscription est confirmée après dépôt puis acceptation du dossier complet**, par la Direction des Examens et Concours de l'Enseignement Technique et Professionnel. La **liste des pièces** à fournir pour la **constitution du dossier** est indiquée sur le formulaire d'inscription.

7) **Les dossiers complets sont à déposer au plus tard le 23 février 2015**, par les chefs d'établissements ou leurs adjoints, à la Direction des examens et concours de l'Enseignement Technique et Professionnel sise au 3<sup>ème</sup> étage de l'immeuble « la Parisienne » à l'avenue le Cointet pour **la province de l'Estuaire** et dans les Directions de Zones Académiques, pour les **autres provinces**.

## B. CANDIDATS LIBRES

- Candidats non scolarisés ;
- Candidats de la promotion sociale (travailleurs et non travailleurs).

- 1) Chaque candidat s'inscrit librement et correctement dans sa province de résidence de n'importe quel point de connexion par internet en fournissant les informations exactes. Pour cela, se munir d'une copie d'acte de naissance pour inscrire correctement son état civil (nom et prénom, date et lieu de naissance.)
- 2) L'auto-inscription donne droit à **une fiche d'inscription et une fiche d'EPS**. A la fin de la saisie et après vérification, les deux fiches doivent être **immédiatement imprimées**.
- 3) La **fiche d'inscription** doit être **signée du candidat**. La **fiche d'EPS** (candidat apte ou inapte) doit être **signée du candidat et visée par un médecin**.
- 4) **Le candidat est responsable de toute erreur** relevée sur les deux fiches. Aucune modification ne sera possible après dépôt du dossier.
- 5) **Tous les candidats LIBRES paient les frais d'inscription** dont le montant est fixé par décision ministérielle. Le règlement se fait au **trésor public**.
- 6) **L'inscription est confirmée après dépôt et acceptation** du dossier complet par les services compétents.
- 7) **Tout candidat libre ayant le dossier complet**, le **dépose immédiatement** dans les services indiqués pour la validation
- 8) La **liste des pièces** à fournir pour la **constitution du dossier** est indiquée sur le formulaire d'inscription.
- 9) La **date limite du dépôt des dossiers** est fixée au **23 février 2015 (dernier délai)**.

## C. AUTRES INFORMATIONS

- 1) **Tout dossier incomplet sera purement et simplement rejeté.**
  - 2) Tout dépôt de dossier en dehors de la période fixée sera sanctionné par une pénalité pour chaque semaine de retard, payable à la Direction des examens et concours de l'enseignement technique et professionnel.
  - 3) **Toute erreur de libellé dans l'état civil sera, in extenso, reportée sur l'attestation de réussite.**
  - 4) **Les frais d'inscription** aux différents examens sont arrêtés ainsi qu'il suit :
    - ✓ **Candidats au (BEPT-BEPI) :**
      - Candidats libres Gabonais : 20 000 francs CFA
      - Candidats libres non gabonais : 30 000 francs CFA
      - Candidats scolarisés non gabonais : 30 000 francs CFA
    - ✓ **Candidats au (BT) :**
      - Candidats libres gabonais : 40 000 francs CFA
      - Candidats libres non gabonais : 50 000 francs CFA
      - Candidats scolarisés non gabonais : 40 000 francs CFA
    - ✓ **Candidats au (BP) :**
      - Candidats libres gabonais : 50 000 francs CFA
      - Candidats libres non gabonais : 60 000 francs CFA
    - ✓ **Candidats au (CAP) :**
      - Candidats libres Gabonais : 20 000 francs CFA
      - Candidats libres non gabonais : 35 000 francs CFA
- **Les sommes versées dans le cadre de la campagne d'inscription ne sont pas remboursées.**

## D. CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

**Candidats Scolarisés au (BEP) :** Etre régulièrement inscrit en classe de 4<sup>ème</sup> année pour l'année en cours dans un établissement public préparant au BEP.

**Candidats libres au (BEP) :** Justifier des acquis scolaires préparant au BEP.

**Candidats libres au BEP :** Justifier des acquis scolaires préparant au BP.

**Candidats Scolarisés au (BT) :** Etre régulièrement inscrit en classe de 3<sup>ème</sup> année pour l'année en cours dans un établissement public préparant au BT.

**Candidats Libres au BT :** Justifier des acquis scolaires préparant au BT.

**Candidats libres au CAPC :** Justifier des acquis scolaires préparant au CAPC.